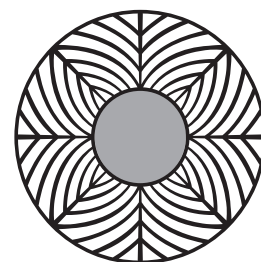


CONDITIONS GÉNÉRALES

SAISON 2022.23



ACTEM
CENTRE DE YOGA

31 rue du Vieux Marché
aux Vins – STG
03 88 32 93 81
info@actem-yoga.com

hatha-yoga-strasbourg.com



Je, soussigné(e),
abonné à Actem Yoga pour la saison 2022- 2023, à l'année ou trimestre (rayer la mention inutile), mail
numéros de tél

prend note que :

- au-delà du cours d'essai, l'engagement est soit annuel, soit trimestriel ;
 - l'abonnement annuel est un engagement du mois de septembre au mois de juin.
- En cas d'arrivée en cours d'année, le montant est calculé au prorata du nombre de cours restant à prendre: Le paiement peut être effectué sur 1, 2 ou 3 versements ;
- à raison d'un abonnement pour 1 cours par semaine, les tarifs sont calculés :
 - à l'année, soit 34 cours (hors vacances scolaires),
 - au trimestre, soit 14 cours au 1er trimestre et 10 cours pour les deux trimestres suivants ;
 - les cours non pris dans la période d'engagement choisie ne peuvent ni être remboursés ni reportés sur une autre période, sous réserves des exceptions¹ mentionnées ci-contre ;
 - en revanche, tout cours manqué pourra être rattrapé sur un autre jour et horaire de votre choix dans cette même période en fonction des disponibilités ;
 - Les modifications d'abonnement de plusieurs cours par semaine à un seul cours par semaine ne sont pas possibles en cours d'année ;
 - il n'y a pas de cours hebdomadaires pendant les périodes des congés scolaires. Les congés scolaires sont ceux fixés pour l'Académie de STRASBOURG. Des stages, hors abonnement, peuvent être proposés pendant les vacances sur des week-ends² ;
 - les cours sont assurés par les professeurs réguliers d'Actem Yoga qui sont susceptibles d'être remplacés ponctuellement ;
 - Actem Yoga n'est pas responsable des objets de valeur ou autres, perdus ou égarés sur les lieux des cours ;
 - les élèves s'engagent à prendre soin du matériel qui leur est confié (tapis, coussins ..), à maintenir propres les lieux, à ne pas fumer et à éteindre les téléphones portables durant les cours ;
 - les élèves doivent prendre soin d'être couvert par une compagnie d'assurance personnelle (responsabilité civile) ;
 - la responsabilité des animateurs ne pourra être engagée en aucun cas pour tout préjudice corporel ou matériel ;

En cas d'évènements tels qu'un état d'urgence sanitaire pris par une décision législative ou réglementaire s'imposant à ACTEM :

- le planning est susceptible d'être modifié ;
- le nombre d'élèves par cours autorisé sur place peut être modifié ;
- en cas de confinement ou si tous les élèves ne peuvent être normalement accueillis, des supports media seront mis en place afin de pallier à l'absence de cours en présentiel. Il pourra s'agir de cours en direct à distance en visioconférence (Zoom) et replays, de cours audio/ou vidéos ;
- ces moyens médias vous seront personnels et ne pourront être partagés ou diffusés, par quelque moyen que ce soit ;
- en cas de protocole sanitaire mis en place pour l'accès au lieu, chacun devra s'y conformer (port masque, distanciation...)

J'ai pris connaissance de ces présentes conditions générales d'inscription et je les accepte.

Fait à Le

Signature

¹ Les exceptions visées ci-contre s'entendent strictement des évènements suivants :
1. déménagement (avec justificatif).
2. maladie justifiant un arrêt de plus de 30 jours consécutifs justifié par certificat médical. Le certificat médical devra être impérativement produit dans les 15 jours suivant la période de 30 jours consécutifs d'arrêt.

² Dans le cas où Actem Yoga fait appel à des intervenants extérieurs engagés pour un stage ou une formation, prendre note que :
- les stages sont dûs en totalité au moment de l'inscription ;
- en cas d'annulation de la part du stagiaire, informer ACTEM par mail uniquement.
Remboursement sur le montant total réglé si votre annulation intervient :
- plus de 60 jours avant le début du stage = 80% de remboursement ;
- du 31^e au 60^e jour avant le début du stage = 50% de remboursement ;
- du 0 au 30^e jour avant le début du stage = aucun remboursement ne sera consenti.